

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Une réunion extraordinaire du Conseil National de Sécurité s'est tenue, ce mercredi 14 septembre 2022, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

Au cours de cette réunion, qui a porté sur la situation des 46 soldats ivoiriens encore détenus au Mali, le Président de la République a informé le Conseil National de Sécurité des initiatives prises par Son Excellence Monsieur Faure Gnassingbé, Président de la République togolaise et plusieurs autres Chefs d'État, notamment Son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Monsieur Umaro Sissoco Embaló, Président de la République de Guinée-Bissau et Président en exercice de la CEDEAO, Son Excellence Colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, Président de la Transition du Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria, Son Excellence Colonel Mamadi Doumbouya, Président de la Transition de la République de Guinée et Son Excellence Monsieur António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, en vue d'une résolution, par voie diplomatique, de la crise entre la Côte d'Ivoire et le Mali ; crise qui est consécutive à l'arrestation, le 10 juillet 2022, à Bamako, de 49 soldats ivoiriens.

Ces soldats ivoiriens, déployés au Mali en qualité de 8^e détachement de l'Élément de soutien national au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ont été interpellés et mis aux arrêts au motif qu'ils étaient des mercenaires.

La Côte d'Ivoire a réagi officiellement, le 12 juillet 2022, à travers un communiqué du Conseil National de Sécurité pour, d'une part, indiquer que les 49 soldats étaient bel et bien des militaires ivoiriens en mission officielle et légale au Mali et, d'autre part, exiger leur libération sans délai.

Toutefois, en dépit des preuves fournies, notamment au cours d'une rencontre, le 28 juillet 2022, à Lomé, attestant du caractère légal et légitime de la mission de ces soldats ivoiriens au Mali, la justice malienne a inculpé, le 15 août 2022, les 49 militaires ivoiriens pour « tentative d'atteinte à la sécurité de l'État ».

Plusieurs contacts avec les officiels maliens ont, par la suite, permis de conclure que des incompréhensions et des manquements étaient à l'origine de l'arrestation de nos soldats. En conséquence, 3 soldates ont été libérées et ont regagné la Côte d'Ivoire, le 3 septembre 2022.

Le 9 septembre 2022, alors que l'on s'attendait à la libération prochaine des 46 autres soldats, dont l'arrestation était considérée, par le Mali, comme une affaire judiciaire, les autorités

maliennes ont demandé qu'en contrepartie de la libération de ces 46 militaires, la Côte d'Ivoire extrade vers le Mali, des personnalités qui selon elles, « bénéficient de la protection de la Côte d'Ivoire pour déstabiliser le Mali ».

Cette demande confirme, une fois de plus, le fait que nos soldats ne sont, en aucun cas, des mercenaires mais plutôt des otages.

Le Conseil National de Sécurité considère ce chantage comme inacceptable et exige la libération, sans délai, de nos 46 soldats.

Le Chef de l'État indique, à nouveau, que la Côte D'Ivoire, pays attaché à la paix, à la stabilité et au respect de l'État de droit dans la sous-région, ne peut s'inscrire dans une logique de déstabilisation d'un pays tiers. En outre, il rappelle ses instructions selon lesquelles les opposants politiques étrangers, vivant en Côte d'Ivoire, sont tenus d'observer, en toute circonstance, un devoir de réserve absolu concernant les affaires intérieures de leur pays d'origine.

Au regard des derniers développements qui sont de nature à porter atteinte à la paix et à la sécurité dans la sous-région, le Président de la République a instruit la Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, à l'effet de saisir la Commission de la CEDEAO en vue de la tenue, dans les meilleurs délais, d'une réunion extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement pour examiner la crise entre la Côte d'Ivoire et le Mali, afin d'aboutir à la libération de nos soldats, dans les plus brefs délais.

Le Président de la République réitère aux 46 soldats injustement arrêtés au Mali ainsi qu'à leurs familles, tout son soutien et sa solidarité dans ces moments difficiles.

Le Chef de l'État exprime, à nouveau, ses félicitations aux Forces de Défense et de Sécurité pour la sérénité dont elles font preuve face à cette crise. Enfin, il exhorte les Ivoiriennes et les Ivoiriens au calme et à la retenue. Il les assure que toutes les dispositions sont prises pour que nos vaillants militaires regagnent bientôt notre pays.

Fait à Abidjan, le mercredi 14
septembre 2022
M. Fidèle SARASSORO,
Secrétaire Exécutif du Conseil
National de Sécurité